

Prestataire de service



**CONTROLE DE BON
FONCTIONNEMENT DE
L'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF DU
07/01/2021**

Service Public d'Assainissement Non Collectif



1 / 4

DONNEES GENERALES

Numéro du Dossier	ANC-2009-64393-003413		
Commune :	MONEIN		
Cadastre :	B1191		
Adresse Terrain :	84 Chemin de CASTILLE QUARTIER UCHA 64360 MONEIN		
Propriétaire :	Monsieur GOUAUX Didier 84 Chemin de Castille QUARTIER UCHA 64360 MONEIN Tel: 0559827144		
Occupant	Monsieur GOUAUX Didier 84 Chemin de Castille QUARTIER UCHA 64360 MONEIN Tel: 0559827144		
Contact local	Monsieur GOUAUX Didier Tel: 0559827144		
Surface Terrain :	3000 m ²	Année de réalisation ou modification assainissement : 1982	
Type d'habitation	Maison individuelle	Type de résidence : Principale	
Nombre de logement(s) : 1	Nombre de pièces principales : 6	Nombre d'occupant(s) : 2	Nombre d'occupant(s) Temporaire(s) :

Zonage assainissement :	Non collectif
Raccordement réseau collectif :	Non raccordable
Remarques :	

Descriptif de l'installation :

COLLECTE	
Eaux usées et pluviales séparées	Oui
Présence regard ou té de visite	Oui
Si oui regard ou té de visite accessible	Oui
Pente amont prétraitement suffisante pour l'écoulement	Oui
Diamètre canalisations >= 100 mm	Oui
Toutes les eaux usées raccordées à un prétraitement	Oui

Observations COLLECTE	
------------------------------	--

PRE-TRAITEMENT	Constat : le prétraitement est Incomplet					
	Volume (m ³)	Matériau	Accès	Remarques	Dimensions	Dysfonctionnement
Fosse Toutes Eaux	3,00	Béton	Non	entérée		

Observations PRE-TRAITEMENT	Une partie des eaux ménagères n'est pas prétraitée.
--	---

VENTILATION	
Ventilation primaire	Oui
Ventilation secondaire	Non
Extracteur	Non
Diamètre intérieur canalisations >= 100 mm	Oui
Sorties d'air à une hauteur suffisante	Non

Observations VENTILATION	Pas de ventilation d'extraction de la fosse.
-------------------------------------	--

TRAITEMENT	Constat : le traitement est Complet				
	Linéaire (m) / Surface (m ²)	Dimensions	Regard	Dysfonctionnements	Remarques
Filtre à sable vertical drainé	49,00	7X7	Non		
Ventilation					X1

Observations TRAITEMENT	
------------------------------------	--

Distances du traitement (m)	Limites de propriété	Arbres	Puits	Maisons
	>3	>3	Néant	>5

REJET	Remarques
Surface	Rejet non Visible.

Observations REJET	
-------------------------------	--

EAUX PLUVIALES	
Raccordement : Raccordées en partie	Rejet dans : Surface
Observations :	Observations :
Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit	

CONTRAINTES DU TERRAIN	
Encombrement Paysager	Non
Encombrement Sol	Non
Pente sur la zone d'assainissement	Faible
Habitat	Diffus
Surface disponible pour assainissement	200 à 500 m ²

RESSOURCES EN EAU DISPONIBLE SUR LE TERRAIN	
Type de ressource	Aucune
Alimentation humaine	Non
Alimentation animale	Non
Arrosage	Non
Autre	Non
Inconnu	Non
Distance par rapport au traitement ou au rejet	
Observations :	

ENTRETIEN REALISE	Certificat	Date	Vidangé (m ³)	Destination	Agréé	Exécutant
Fosse Toutes Eaux	Non	07/01/2018			Non	AGRICULTEUR

Observations ENTRETIEN REALISE

PRECONISATION D'ENTRETIEN	A Entretien	Délais (mois)	Hauteur Totale (m)	Hauteur Liquide (m)	Hauteur Chapeau (m)	Hauteur Calcul (m) : Boue+ chapeau	Taux de boue %
Fosse Toutes Eaux	Oui	24					

Observations PRECONISATION
La mesure du taux de boue n'a pu être effectuée car la fosse n'est pas accessible.

Adhère au service public d'entretien :	Non
Date d'adhésion :	

CONCLUSION DE LA VISITE (selon l'Annexe II de l'Arrêté Ministériel du 27 Avril 2012)

Localisation du Dispositif	Hors zone à enjeu
Constat sur l'installation	Incomplète
Danger pour la santé des personnes	Aucun
Conclusion	Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires. Dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.

Cette conclusion n'est valable que pour le type d'occupation de l'habitation le jour de la visite.

Délai de 4 ans dépassé

Délai de 1 an après la vente dépassé

TRAVAUX OBLIGATOIRES

Prévoir un prétraitement complet des eaux ménagères. Prévoir de séparer les eaux pluviales des eaux usées. Prévoir de rendre accessible la fosse.

RECOMMANDATIONS

Prévoir une ventilation d'extraction de la fosse.

Au vu de la conclusion, et conformément au règlement de service, le prochain contrôle est prévu en **2026**.

Remarques du particulier

**Le contrôleur
PERRIN Gaëlle**